MACON.fr
Mâcon capitale de la Bourgogne du sud

ARRÊTÉ PERMANENT, RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, STATIONNEMENT

N° 337-2024-RG - REGLEMENTATION GENERALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DES ETATS-UNIS (Abroge l'arrêté municipal n° 778-2023-RG)

1 DOCUMENT - *Publié le 21 mai 2024*

337_2024_RG.pdf
(.pdf, 59,7 KB)

TÉLÉCHARGER

HÔTEL DE VILLE DE MÂCON
Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE